



## BULLETIN D'INFORMATION DE DEBUT D'ANNEE

### SOMMAIRE

LE CARNET DU CLUB -----	Page 2
QUELQUES RAPPELS-----	Page 4
INFORMATIONS DE DERNIERES MINUTES -----	Page 6
A PROPOS DU PROGRAMME 1996 - Quelques modifications - -----	Page 7
PROJET DE CARTES INTERCLUB -----	Page 8
INFO SUR LES MOUILLAGES DANS L'AVANT-PORT -----	Page 9
APPEL DES DROITS DE MOUILLAGE -----	Page 11
(pour les demandeurs de places dans l'avant-port seulement)	

#### Pièces jointes à ce bulletin :

- 1 horaire des marées supplémentaire,
- Le numéro de Janvier de l'APLR  
« Le Vent des Pertuis »,

#### Documents attendus en retour : (pour certains, seulement si vous êtes en retard)

- Bulletin de cotisation et chèque,
- Votre participation à l'activité du cercle,
- Votre demande de licence,
- Demande d'inscription à l'APLR,
- Réservation d'emplacement 1996,
- Photo d'identité.

## LE CARNET DU CLUB

Le grossissement du cercle pourrait avoir pour conséquence une diminution des liens entre les membres si nous ne faisons rien pour l'empêcher. La communication, devenue plus difficile, nous vous offrons de servir de relais à vos messages.

Cette rubrique pourrait véhiculer les événements familiaux, naissances, mariages, décès aussi malheureusement mais également les faits marquants de nos existences comme l'acquisition d'un nouveau bateau, la prise de retraite, les nominations, l'installation dans un nouveau domicile etc.....) bref, toutes les nouvelles que vous auriez envie de partager avec vos amis du cercle.

Pour cela un mot ou un coup de téléphone au secrétariat du cercle et votre information passera dans le bulletin à venir.

### Nous avons d'ores et déjà appris :

#### La naissance de :

**Antoine Perret** le 11 Décembre 1995 - Petit-fils de Daniel et Monique Perret,

**Valentine Pilot** le 22 Décembre 1995 - Fille d'Agnès Pilot Beideler

**Baptiste Guttilla** le 31 Décembre 1995 - Fils d'Emmanuelle Guttilla Beideler

Tous deux petits-enfants de Daniel et Nicole Beideler

Mais nous avons aussi une bien triste nouvelle :

Les amis du C.N.L.F. ont le regret de vous annoncer le décès, à l'âge de 81 ans, de notre ami

**Marcel ARNOLD**

survenu le 19 Janvier 1996.

Marcel, membre du C.N.L.F. depuis 1973, membre du Comité de Direction, a toujours été très fidèle à notre Cercle, très dévoué jusqu'à la maladie qui a commencé à réduire son activité depuis un peu plus d'une année.

Il convient de rappeler que Marcel a organisé à partir de Janvier 1974 (soit un an après son entrée au Cercle) nos repas d'hiver au Cercle Républicain pendant 12 années consécutives, puis, après la fermeture du Cercle pour travaux, une dernière fois en Janvier 1993.

Nous avons perdu un excellent ami, homme de cœur, cordial, affable et nous en garderons le meilleur souvenir.

Selon ses dernières volontés, ses cendres ont été disséminées dans l'Ile de Ré qu'il aimait beaucoup.

Le Président a présenté les condoléances du C.N.L.F. à son épouse Solange et à ses enfants et petits enfants, au cours des cérémonies du 25 Janvier qui se sont déroulées à Montfermeil et Niort.

La municipalité de La Flotte, quant à elle, a rendu un hommage solennel le 26 Janvier à 10 heures, auquel se sont joints ses amis réthais du C.N.L.F..

Vous pouvez adresser vos regrets et témoignages de sympathie à Mme Solange ARNOLD 27 Av. Victor Hugo 93330 GAGNY

## QUELQUES RAPPELS

### Votre Participation

Un appel vous était lancé dans le bulletin 95-11 et il vous était demandé de nous retourner un document concernant votre participation éventuelle.

Treize questionnaires nous ont été retournés sur 140 envoyés, soit moins de 10%.

Merci à ceux qui nous ont répondu.

Nous savons fort bien que si vous êtes encore en activité vous ne disposez pas de suffisamment de temps pour prendre une part active aux responsabilités permanentes du cercle mais pendant votre temps de vacances, un coup de main doit être possible. Par ailleurs, comme nous vous l'avons dit, nous avons seulement besoin parfois d'un avis ou d'un conseil venant de gens qualifiés ; à condition bien sûr de savoir qui est qualifié.

Votre Conseil de Direction proposera à la prochaine Assemblée Générale que le montant de votre cotisation passe à 600 Frs, en 1997. Cette augmentation est principalement nécessitée, par notre désir de soulager les dirigeants actifs de votre cercle de certaines tâches administratives ce qui oblige à faire appel à des vacataires (pour le secrétariat, le Club-House...). Parallèlement, il nous faut rechercher toutes les possibilités de faire face par nous-mêmes afin d'éviter d'en arriver à une cotisation « dissuasive », principale cause de décès des clubs).

Peut-on, à nouveau vous demander de nous retourner le questionnaire joint au BIM 95-11 ?  
Ceux qui oeuvrent pour le cercle vous en remercient.

### Votre cotisation

Aux quarante retardataires : simplement un rappel du règlement à effectuer par l'intermédiaire du document joint au BIM 95-12.

Pour ceux qui sont demandeurs de place dans l'avant-port, nous avons besoin d'être sûrs que leur adhésion sera renouvelée afin de leur réserver une place dans l'ordre d'arrivée au cercle ou pour en disposer en donnant satisfaction à un nouveau membre.

Votre silence sera rapidement interprété comme une mise à disposition de votre place.

## Votre Licence

Certaines demandes de licence nous étant parvenues tardivement, nous pouvons encore nous occuper des retardataires jusqu'à fin Février 96.

Il est encore temps de faire le nécessaire. Le questionnaire à joindre à votre chèque est dans le BIM 95-12.

## Recherche de Vacataires

Si vous avez parmi vos connaissances quelqu'un susceptible d'occuper l'une ou l'autre des fonctions décrites ci-dessous, contactez-nous. Ces postes seront, si nécessaire, rétribués.

- Responsable de l'encaissement des escales visiteurs :

Cette fonction conviendrait à un retraité, marin, habitant La Flotte et rarement absent.

Elle consiste à encaisser les droits de mouillage à bord des bateaux qui viennent passer la nuit à La Flotte.

Les horaires sont fonction des marées mais l'intervention aurait lieu le lendemain matin de l'arrivée des bateaux et également en fin d'après-midi.

- Responsable des régates :

Ce poste consiste à :

- Donner le départ des régates et contrôler les arrivées,
- Faire les calculs de temps et les classements,
- Préparer les régates futures, le balisage,
- Indiquer les parcours et le sens de franchissement de la ligne et donner les heures de départ.

Cette mission n'est, bien sûr à assurer qu'à l'occasion de régates ; c'est à dire, environ 15 fois par an.

## Ski Nautique

Nous remercions les membres intéressés, pour eux ou pour leurs enfants, par cette activité de nous le faire savoir au secrétariat du cercle. Monsieur Poitte contactera tous ceux qui auront répondu avant la première rencontre prévue le 20/04/96 à 17 heures.

## INFORMATIONS DE DERNIERES MINUTES

### Abonnement au Vent des Pertuis

L'A.P.L.R. a proposé de faire un prix avantageux aux membres du CNLF intéressés par les articles généraux sur la navigation, publiés régulièrement dans cette petite revue; articles que nous ne pouvons diffuser vu le nombre d'adhérents trop faibles de notre cercle et cela malgré l'intérêt évident de certaines informations, sous peine d'être obligés de passer d'un bulletin à une brochure.

La cotisation normale, est de 180 Frs actuellement. Elle comprend l'envoi de 4 bulletins par an et serait ramenée à 90 Frs pour les membres du CNLF, déjà considéré comme club affilié.

Vous savez que nous entretenons des relations privilégiées avec cette association qui nous a souvent aidés gracieusement lors de séances de formation sur la sécurité.

Merci de faire connaître votre souhait éventuel au secrétariat du club qui vous adressera un bulletin d'abonnement.

Un exemplaire du journal de Janvier est joint au présent bulletin.

### Complément au Programme de Mars 96

Les occasions de nous retrouver étant réduites en Mars, nous vous proposons de nous réunir autour d'un repas breton :

- le samedi 23 Mars à 20 h 30 : Crêperie du Pot d'Etain rue de Sully à St Martin

### Le Canard Nautique de La Flotte

En projet également, une rubrique « Canard Nautique de La Flotte » que se propose de coordonner H.L.BAIN.

Si vous avez une histoire drôle, une aventure nautique particulière, une croisière catastrophe, une sortie cauchemardesque, un échouage mémorable, envoyez vos textes à :

**Henri -Loïc BAIN, 47 rue de la Butte aux Prieurs Verville 91640 Fontenay les Briis** qui dispose d'un ordinateur compatible avec celui du CNLF et composera cette rubrique.

<b>PROGRAMME AVANT SAISON ET ETE 1996</b>
---

Pour des impératifs de dates à respecter dans l'impression de notre premier horaire des marées 1995, nous n'avons pu procéder à une séance de relecture.

Il s'avère que certaines erreurs se sont glissées dans les différents programmes et nous vous remercions de corriger vos horaires en fonction des modifications suivantes :

### **Avant-Saison 1996**

- le samedi 6/04** et non le 16 : réunion de formation aux Ets Motte Marine  
entretien des coques : antifouling et gel-coat.
- le samedi 4/05** et non le 01 : apéritif espagnol : Tapas et Sangria au club house.

### **Juillet 1996**

- le lundi 8/07** et non le 9 : sortie en mer Port de Loix  
(avec report au mardi 9/07  
si les conditions atmosphériques  
l'exigent et le permettent et non les deux systématiquement.

### **Août 1996**

- le dimanche 4/08** et non le 5 : réunion voile à 10 h au Club-House  
**le lundi 5/08** : apéritif de rencontre des voiliers maintenu mais  
horaires retardés car la régata se déroule sur deux  
marées.
- le samedi 17/08**  
**et le dimanche 18/08** : régate d'Ars organisée par le CNAR  
et non pas 18 et 19
- le samedi 24/08** : repas de clôture de la saison et non pas de la soirée,  
vous aviez sûrement rectifié de vous-même.

## PROJET DE CARTE INTER-CLUB

En 1993, votre cercle prenait l'initiative d'inviter les présidents des clubs voisins et jetaient ainsi les bases d'une entente entre ces différents clubs afin de faciliter à nos membres l'accès aux Club-Houses des ports dans lesquels ils s'arrêtent et de leur permettre de bénéficier de tarifs d'escale à des conditions privilégiées.

Depuis, rien n'a bougé mais de notre côté nous avons eu beaucoup à faire, ces deux dernières années avec la croissance de notre cercle.

Pour reprendre ce projet avec un maximum d'atouts, nous allons commencer par roder un système de cartes de membre qui nous fera reconnaître à l'échelon local et nous permettra peut-être de négocier des avantages avec certains ports.

Il est assez simple de réaliser une carte, mais permettre à cette carte de vous identifier facilement, suppose une photo d'identité.

Merci donc de nous adresser une photo d'identité (en précisant vos noms et prénoms au dos) et nous vous retournerons une carte de membre toute simple, pour la première année, mais qui se perfectionnera dans l'avenir. Ces photos permettront aussi de faire un trombinoscope.



## INFO SUR LES MOUILLAGES DANS L'AVANT-PORT

### Intempéries

Une nouvelle fois le vent a soufflé très fort.

Un vent de secteur Ouest/Nord-Ouest, dans l'axe du Pertuis s'est déchaîné dans l'après-midi du 7 février, à marée montante entraînant des masses d'eau conduisant à une surcote de plus de 70 cm à marée haute. Le vent a atteint, par moment la Force 12 !! (pointe à 147 km/h sur le pont interdit à la circulation).

Dans l'ensemble, les bateaux de l'avant-port n'ont subi que peu de dégâts mineurs, tels que listons abîmés, pare battages éclatés ou arrachés et amarres cassées, aussitôt remplacés par les personnes bénévoles surveillant les pontons. Le môle a joué son rôle de protection pour cette orientation du vent et, seule la houle réfléchiée par la côte a agité pontons et bateaux.

Ponton « brise clapot » en béton (Ponton G) :

Après son escapade dans l'avant-port, le 26 décembre, il a été amené au-dessus du Gril de carénage pour expertise par la DDE et le constructeur.

Une réunion est prévue le 16 février avec tous les intéressés. Il est question de battre 2 pieux supplémentaires pour le maintenir en place.

### Tarifs d'Amarrage des Bateaux des Membres du Club dans l'A.P.

Comme annoncé dans le dernier bulletin, nous subissons une augmentation de 16% sur la valeur de la location demandée par la municipalité.

Le club a décidé de ne pas répercuter en totalité cette augmentation sur les membres, mais n'appliquera qu'un taux de 14% sur le plein tarif. Etant donné la sécurité toute relative de l'abri, un tarif spécial est prévu pour le stationnement du 01 avril au 31 octobre avec un abattement de 10% sur le tarif annuel. En effet, nombre de bateaux pourraient être mis à terre sur leur remorque ou ber réduisant ainsi les risques de détériorations.

### Emplacements d'Amarrage

Nous disposons de +/- 80 postes (86 si le ponton G est à nouveau équipé de catways) de différentes tailles pour les 125 bateaux du club. Il semble donc évident que la gestion des emplacements implique que les bateaux puissent être déplacés en fonction des besoins et de la présence ou de l'absence de leurs propriétaires.

D'autre part, les bateaux restant à flot en mauvaise saison sont déplacés pour optimiser leur position face aux intempéries.

Tout ceci pour vous dire que le club tente au mieux de vous accorder un emplacement au moment de votre présence; il ne peut cependant vous assurer que ce sera toujours le même. Ceci complique le problème des amarres à poste qui sera revu cette saison.

Nous vous rappelons également que les priorités d'attribution du droit d'amarrage dans l'avant-port sont par ordre décroissant : l'ancienneté dans le club, la durée de l'amarrage, le type du bateau et à ce propos, nous vous rappelons que nous ne disposons que de 10 places sur souille pour les quillards à grand tirant d'eau et que, malgré l'épaississement de la couche de vase sur les places d'échouage, on ne peut faire voisiner deux voiliers dériveurs lestés sans risquer d'emmêler leurs gréements.

<b>RESERVATION D'EMPLACEMENT 1996</b>
---------------------------------------

Fiche individuelle à remplir en majuscules d'imprimerie

NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE

NOM DU BATEAU

TYPE DE BATEAU \*

VQ/VBQ/VDL/VDI/MLA/MHB/LZD

LONGUEUR HORS TOUT (delphinière,  
balcons, MH bord ou Zdrive, safran, inclus)

MAITRE BAU (largeur max)

TIRANT D'EAU au mouillage (tout relevé)

COTE D'ECHOUAGE PREFERENTIEL :  
Tribord ou Babord - Droit - sur le Nez

PERIODES DE STATIONNEMENT  
du bateau dans l'avant-port

Indiquez les 2 lettres de votre choix

TOUTE L'ANNEE TA

ANNEE REDUITE (sauf Juil, Août) AR

SAISON COMPLETE (01/04 au 31/10) SC

VACANCES (Juil,Août) JA

VACANCES JUILLET VJ

VACANCES AOUT VA

ARRIERE SAISON (Sept, Octobre) AS

\* VQ Voilier à quille - VBQ Voilier Biquille - VDL Voilier dériveur lesté - VDI Voilier dériveur  
intégral - MLA Moteur à ligne d'arbre - MHB Moteur hors bord - MZD Moteur Zdrive

Ne rien inscrire dans ce cadre

Place(s) attribuée(s)	Ponton		Place		Date début	
Place(s) attribuée(s)	Ponton		Place		Date début	
Date d'arrivée	Ponton		Place		Date début	
	Ponton		Place		Date début	
Date de départ	Ponton		Place		Date début	

## APPEL DES DROITS DE MOUILLAGE

### TARIF DES PLACES DANS L'AVANT-PORT AMODIE PAR LE CNLF SUR PONTON ET CATWAYS A L'USAGE DES MEMBRES DU CERCLE

		Toute l'année	du 1/4au 31/10	Année sauf Juil/Août	Juillet + Août	Juillet	Août	Septembre/ Octobre
Longueur HT	Largeur HT	TA	SC	AR	JA	VJ	VA	AS
5	2	2258	2032	978	1129	376	752	602
6	2.30	3010	2709	1304	1505	502	1004	802
7	2.60	3762	3385	1630	1881	627	1254	1003
8	2.80	4514	4062	1956	2237	752	1504	1203
9	3.10	5266	4739	2282	2633	878	1756	1404
10	3.40	6018	5416	2608	3009	1003	2006	1604
11	3.70	6770	6093	2934	3385	1128	2256	1805

La base de ce tarif est la longueur maximum.

Toutefois, pour chaque catégorie de longueur il est indiqué une largeur maximum.

En cas de dépassement de cette largeur, le tarif appliqué est celui correspondant à la largeur maximum du bateau.

*Exemple* : Un bateau de 6 m 80 de long faisant 2.75 de large paiera 4514 (8 m) à l'année.